

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création des postes suivants :

- 1 poste d'ingénieur,
- 8 postes d'attaché,
- 2 postes de psychologue de classe normale,
- 1 poste de cadre de santé de 2^{ème} classe,
- 18 postes de rédacteur,
- 1 poste d'adjoint technique,
- 4 postes de cadre d'emplois des puéricultrices.

ARTICLE 2 :

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI